

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Actualités liées au secteur			
Code	ECTO2B30ACS	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be) Raphaël FOGLIA (raphael.foglia@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le secteur du *Tourisme et des Loisirs* est caractérisé par une dimension événementielle et médiatique particulièrement développée.

A travers la découverte de concepts propres à la planification événementielle, l'adoption d'outils de veille d'actualité touristique et une intervention en tant qu'assistant.e organisateur/trice à un événement d'envergure, cette UE propose à l'étudiant.e un apprentissage immersif dans cet univers en constante évolution.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.4 Agir comme interface dans les relations en lien avec le projet dont il a la charge
 - 2.5 Entretenir des relations durables avec son réseau
 - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
 - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.4 Gérer les priorités, anticiper

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'apprentissage, il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle ait acquis réflexes et ouverture d'esprit, ainsi que techniques, pour se tenir informé.e des événements et autres faits d'actualité liée au secteur du tourisme, pouvant aider son exploitation à rester en haut du ranking et en adéquation avec son marché environnant. Il/Elle sera également familiarisé.e avec les réalités du monde de l'événementiel dans sa globalité et sous ses différentes facettes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B30ACSA	Mise en situation MICE	12 h / 1 C	(opt.)
ECTO2B30ACSB	Actualités et veille liées au secteur	12 h / 1 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO2B30ACSA	Mise en situation MICE	10	(opt.)
ECTO2B30ACSB	Actualités et veille liées au secteur	10	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

L'AA *Actualités et veille liées au secteur* vise à outiller l'étudiant.e dans sa posture de veille quant à l'actualité du secteur hôtelier. Ces outils seront directement mobilisés dans l'AA *Mise en situation MICE* à travers la veille événementielle que l'étudiant.e devra mener pour le choix de l'événement auquel il/elle participera.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Mise en situation MICE			
Code	4_ECTO2B30ACSA	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'AA *Mise en situation MICE* vise à familiariser l'étudiant avec les réalités du monde de l'événementiel dans sa globalité.

A travers l'intégration de l'équipe organisatrice d'un événement directement ou indirectement liée au secteur du tourisme, des loisirs, de l'hébergement et/ou de la restauration, l'étudiant.e participe activement au service, rencontre et échange avec un.e organisateur/trice et mène une analyse observatoire objective des différentes facettes de l'organisation de l'événement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant.e doit être capable de/d' :

- Mener une veille événementielle du secteur;
- Adapter la gestion de son temps et son comportement aux exigences des professionnels;
- Avoir une vision critique et objective de la problématique liée à la mise en place d'un événement;
- Avoir une connaissance des institutions, entreprises, personnalités jouant un rôle actif dans le secteur de l'événementiel en question;
- Maîtriser des compétences utiles : savoir se présenter, prendre des notes, gérer son temps, s'organiser, s'intégrer dans une équipe, prendre des initiatives, respecter les consignes données et se vendre;
- Rédiger un rapport reprenant les éléments observés en regard des bases théoriques en respectant une structure et un contenu minimal prescrits.

Cette AA contribue à l'atteinte des compétences suivantes (cf. référentiel des compétences):

1.1, 1.3, 1.4, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.5, 4.1, 4.2, 5.4.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Au travers les différentes observations effectuées par l'étudiant.e et les réponses aux questions posées aux responsables des événements, au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de :

- Rendre compte des démarches à réaliser pour mener à bien les événements auxquels il/elle a participé;
- Critiquer les éléments mis en place afin de les reproduire s'ils conviennent, les modifier ou les adapter si besoin ou en fonction des circonstances ou des publics visés;
- Auto-évaluer ses attentes, attitudes, comportements à l'issue de sa participation à l'événements;
- S'adapter au contexte de travail dans lequel il/elle évolue tout en respectant l'éthique et la déontologie professionnelle ainsi que d'effectuer correctement la prestation attendue et d'en rendre compte.

Démarches d'apprentissage

Cette AA s'organise en trois activités distinctes :

- **Séances de cours**

Des sessions de cours magistraux au Q1 sont prévues pour établir les bases théoriques, et préparer les étudiant.e.s à intégrer une équipe organisatrice et/ou debriefer sur cette expérience d'intégration.

- **Intégration d'une équipe organisatrice**

La participation à un événement régional, national ou international d'envergure ayant un certain lien avec le secteur du Tourisme et des Loisirs au sens large.

- **Rédaction du rapport**

Rédiger un rapport selon des consignes précises postées sur la plateforme informatique de la Helha.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés à comprendre la matière ou dans les tâches qui lui sont demandées.

Sources et références

Ouvrages et/ou sites Internet spécialisés

Supports vidéos

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents (consignes, conventions, évaluations) sont disponibles sur Connected ainsi que des ressources qui y ont ajoutées au fur et à mesure des opportunités et des demandes des professionnels.

Toutefois, l'étudiant.e est proactif dans sa recherche d'événements car l'offre est toujours inférieure à la demande.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1 :

30% la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Session Q2

20% de la note finale relève d'une évaluation de la prestation de l'étudiant à l'événement par le/la créateur/organisateur et selon une grille d'évaluation pré-établie remise par l'étudiant avant le début de sa prestation. Evaluation complétée par une éventuelle visite du responsable de l'AA.

50% de la note finale fera l'objet d'un rapport écrit sur base d'une prise de recul de l'expérience de l'étudiant.e sur le terrain.

Attention :

- L'événement auquel l'étudiant.e souhaite prendre part doit être validé en amont par l'enseignante;
- L'événement peut avoir lieu au premier ou au deuxième quadrimestre;
- En cas de non présentation/participation à l'une de ces activités d'évaluation, l'étudiant.e se obtiendra la note PP pour l'ensemble de l'AA.

Session Q3

100% de la note finale fera l'objet d'un travail de synthèse.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj + Rap	70		
Période d'évaluation	Eve	30			Tvs	100

Eve = Évaluation écrite, Prj = Projet(s), Rap = Rapport(s), Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Actualités et veille liées au secteur			
Code	4_ECTO2B30ACSB	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Raphaël FOGLIA (raphael.foglia@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le principe du cours est de suivre l'actualité liée au secteur de manière large

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Chercher et obtenir de l'information sur l'actualité du secteur et de la société en général

Identifier un sujet de TFE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Suivre l'actualité générale indicatrice de tendances et l'actualité liée au secteur. suivre les revues spécialisées et Newsletters du secteur

Dégager des tendances et une réflexion pour le sujet de TFE

Démarches d'apprentissage

Portfolio reprenant l'observation individuelle de l'actualité.

Présentation approfondie d'un sujet d'actualité

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individuel

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Plateforme internet, liens internet, références d'opérateurs du secteur, revues générales et spécialisées, presse quotidienne

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 : Réalisation d'un portfolio

Q2: Présentation d'un sujet d'actualité

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	50	Trv	50	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).